

MAIRIE DE
LEZARDRIEUX
Côtes d'Armor

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt quatre mars 2016 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 18 mars 2016

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Thierry CRESPEAU, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Camille GEFFROY, Michel LE GRAND, Armelle ANDRE, Annyvonne LE COQ, Dominique GUEGO, Corinne SCHUCHARD

Absente excusée : Marion SICOT

Procurations : Rémy TOULLIC à Chantal LE GRATIET

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Secrétaire de séance : Camille GEFFROY

Était également présente : Mme BRIAND-Secrétaire Générale

1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2- SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Loïc CORDON

Le 8 mars dernier, la Commission des Finances s'est réunie et a examiné les demandes de subvention.

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des subventions communales comme suit :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées
Domaine Sportif	
Tennis – Club	1000,00 €
Tireurs sportif du Trieux	200,00 €
Gym Club du Trieux	400,00 €
Aviron du Trieux	835,00 €
Aviron du Trieux (formation)	200,00 €
BUDGET PORT	
Vol Indoor	200,00 €
USTLP	3500,00 €
Amicale des chasseurs	300,00 €
Goëlo Judo Paimpol	20,00 €
Athlétisme de Paimpol	80,00 €
CSAL Paimpol Handball	25,00 €
Collège Saint Joseph	135,00 €
Lycée Kerraoul	20,00 €
Cirque en flotte	45,00 €
Asso. Culture et patrimoine	
Asso. Chemins et Patrimoine	500,00 €
Bibliothèque pour tous	550,00 €
Les Pipelettes (théâtre)	150,00 €
Trieux Tonic Blues	1400,00 €
Trieux Tonic Blues (10 ans de l'asso)	400,00 €
Sonerien An Trev	400,00 €
Cercle d'histoire et d'archéologie	50,00 €
Les Amis de la Chapelle Saint Mathurin	250,00 €
Centre Culturel Ernest Renan	40,00 €
Club de l'Amitié	350,00 €
Asso Temps Danse Pleubian	20,00 €
Social caritatif et médical	
Don du Sang	250,00 €

ASSOCIATIONS	Subventions proposées
Jeunes et Formation	
Asso. des parents d'élèves	700,00 €
Foyer Socio-Educatif Chombart de Lauwe	170,00 €
CFA 22	30,00 €
CFA 44	30,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	90,00 €
Collège Saint Joseph	70,00 €
Domaine maritime	
SNSM PLEUBIAN	100,00 €
SNSM Ploubazlanec	200,00 €
SNSM Ploubazlanec (budget Port)	320,00 €
Associations patriotiques	
FNACA	300,00 €
Amicale des Médaillés Militaires	50,00 €
Amicale des Médaillés Militaires (achat d'un drapeau)	100,00 €
Amicale des Officiers Mariniers en retraite	50,00 €
Les Cols bleus	50,00 €
Pensionnés de la Marine Marchande	50,00 €
Amicale du mémorial Américain	30,00 €
Divers	
Amicale des Employés communaux	1300,00 €
Patchwork	150,00 €
Comité de Jumelage Morangis (marché de Noël)	500,00 €
Comité de Jumelage Morangis (accueil de Morangis)	500,00 €
Asso. Départementale de Protection Civile	30,00 €

ASSOCIATIONS	Subventions proposées
Budget Commune	15 620,00 €
Budget Port	520,00 €
Budget Total	16 140,00 €

3- RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Loïc CORDON

M. Loïc CORDON informe l'Assemblée que le projet porte sur la réhabilitation des menuiseries extérieures et le déplacement d'une issue de secours de la cantine.

4 entreprises ont été sollicitées. 3 offres nous sont parvenues : Raub à Lannion, Motreff à Ploubezre et MCL à Ploumilliau pour les montants ci-dessous :

	RAUB – LANNION	MOTREFF – PLOUBEZRE	MCL – PLOUMILLIAU
PRIX HT	26 768,53 €	31 639,95 €	29 229,43 €
PRIX TTC	32 122,24 €	37 967,94 €	35 075,32 €

Après examen des différentes offres, la commission à l'unanimité propose au conseil municipal de confier les travaux de menuiseries du restaurant scolaire à l'entreprise MCL de Ploumilliau pour un montant H.T de 29 228,43 €, soit 35 075,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise MCL de Ploumilliau pour un montant H.T de 29 229,43 €, soit 35 075,32 € TTC.

4- RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE OMNISPORTS

Rapporteur : Loïc CORDON

M. Loïc CORDON informe l'Assemblée que la toiture de la salle omnisports, qui date de sa construction, composée d'un bac acier perforé, d'une isolation et d'une étanchéité est à remplacer.

Le projet consiste à garder le bac acier et à refaire une isolation puis une étanchéité.

4 entreprises ont été sollicitées. 3 propositions, ci-dessous détaillées nous sont parvenues :

	DRONIOU - PLOUBEZRE	DAVY - PLÉRIN	ARMOR ETANCHEITE
TOTAL H.T.	58 144,09 €	63 333,38 €	47 927,03 €
TOTAL TTC	69 772,91 €	76 000,06 €	57 512,44 €

L'entreprise Droniou de Ploubezre propose la meilleure offre technique avec une isolation en laine minérale de 100 mm.

Après discussion, la commission à l'unanimité propose au conseil municipal de confier la réhabilitation de la toiture de la salle omnisports à l'entreprise Droniou de Ploubezre, la mieux-disante, pour un montant H.T. de 58 144,09 € soit 69 772,91 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise

Droniou de Ploubezre, pour un montant H.T. de 58 144,09 €, soit 69 772,91 € TTC.

5- ANIMATION D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE BRANCHEMENTS OU DE RÉHABILITATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau peut au titre du 10ème programme d'intervention attribuer et verser des aides aux particuliers pour des travaux de mise en conformité ou de création de branchements.

Sont concernés par cette convention, les travaux de mise en conformité ou de création des branchements :

- localisés sur le périmètre de la commune
- présentant les dysfonctionnements suivants (eaux usées dans eaux pluviales, eaux pluviales dans eaux usées, installations non raccordées au réseau d'eaux usées ...)
- ou localisés sur le secteur de Kerrun ou de Kernu Pen Hent Glas pour la création de branchements

Seules les opérations groupées sont éligibles, les travaux doivent être réalisés par une entreprise professionnelle expérimentée.

Un diagnostic préalable permettant de définir le nombre de branchements non-conformes (et fosse à réhabiliter) et la faisabilité de leur mise en conformité est obligatoire avant toute demande d'aide (sauf dans le cadre d'une création de branchement)

En partenariat avec l'Agence de l'Eau, ces travaux seront susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40% (création de branchements) ou de 60% du montant TTC (pour les réhabilitations de branchements) moyennant l'envoi de 2 devis d'entreprises que les particuliers auront fait parvenir à la mairie.

Après avoir pris connaissance de la convention de mandat, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

6- CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DANS UN BUT COMMERCIAL

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'utilisation des installations portuaires Commune/Eulalie.

En effet, le bateau « Eulalie » utilise fréquemment nos infrastructures portuaires pour embarquer et débarquer des passagers. Les rapports entre le port et les usagers sont définis chaque année. Ils ne doivent pas y déroger et s'acquitter du tarif qui est fixé pour stationner au port.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention Commune/Eulalie du 1er juin 2016 au 31 mai 2017.

7-TRAVAUX DE SECURITE DE LA PORTE DU BASSIN A FLOT : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Dans le cadre des travaux de sécurité de la porte du bassin à flot du Port de Plaisance, il est envisagé de recourir à un maître d'oeuvre et un courrier a été adressé aux trois entreprises, ARTELIA, CETIA INGENIERIE et le Cabinet JEZO-LE LUDEC, lesquelles devaient répondre avant le 22 janvier 2016.

La Commission du Port s'est réunie le 3 mars dernier et a examiné les offres des deux entreprises qui ont répondu :

ENTREPRISES	DETAIL DE L'OFFRE	TOTAL HT
CETIA INGENIERIE	PRO : 3 500 € + DCE : 1 350 € ACT : 450 € + VISA : 500 € + DET : 2 000 € + AOR : 500 €	8300 €
ARTELIA	PRO + DCE : 5 040 € + ACT : 1 260 € + DET : 3 024 € + AOR : 504 €	9 828 €

La Commission du Port après en avoir débattu propose de retenir l'offre de l'entreprise CETIA INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de CETIA INGENIERIE pour un montant HT de 8 300 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget du Port de Plaisance.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

LOI NOTRE -Attribution de propriété du port de plaisance sous gouvernance départementale-

M le Maire reprend les conclusions de la commission générale du lundi 21 mars relative à la LOI NOTRE -Attribution de propriété du port de plaisance sous gouvernance départementale- Il en rappelle l'historique .

Dans le cadre de la loi NOTRE du 07 août 2015, l'article 22 offre la possibilité aux différents niveaux de collectivités territoriales de faire acte de candidature pour se voir transférer la compétence relative à chacun de ces ports.

Peuvent donc devenir propriétaires des ports :

- le département (qui en avait déjà la gouvernance)
- les groupements de collectivités (EPCI)
- les collectivités (communes)

Si aucune entité ne se porte candidate avant le 31 mars 2016 , la Région est désignée bénéficiaire.

S'il y a une seule candidature, l'autorité candidate en devient propriétaire.

S'il y a 2 voire 3 candidatures, le Préfet de Région propose la création d'une S.E.M (Société d'Economie Mixte)

S'il n'y a pas d'accord possible entre les candidats, le Préfet de Région désigne le bénéficiaire.

A ce jour, le Département s'est porté candidat.

La possibilité pour la commune de se porter candidate est également évoquée dans la Loi NOTRE.

Le Département s'étant porté candidat, il souhaite conserver l'architecture de gestion actuelle. La Délégation de service Public qui court jusqu'en 2044 sera toujours assurée. Rien ne change en ce qui concerne la gestion du Port de Plaisance.

Quand bien même ce serait un EPCI qui en deviendrait propriétaire, la commune conserverait sa DSP.

A ce jour , ni Paimpol, ni Pontrieux ni Tréguier n'ont candidaté pour prendre la propriété de leurs zones portuaires .

M le Maire rappelle que, après concertation, les conseillers présents lors cette commission générale du 21 mars , ont décidé à l'unanimité que la commune ne se portera pas candidate pour obtenir le transfert de propriété du port et souhaitent conserver le mode de gestion actuel qui court jusqu'en 2044.

Réponse au courrier de M Alain GOURONNEC, maire de LANMODEZ : Regroupement Pédagogique Intercommunal

Mme LOCKWOOD , Adjointe en charge des Affaires scolaires , informe les membres du Conseil Municipal , que le Conseil d'Ecole - représentants des parents d'élèves et enseignants – a considéré que dans l'état actuel, un regroupement avec Lanmodez ne leur paraît pas judicieux.

Les effectifs de l'école sont stables. Après première étude, un regroupement entre Lanmodez et Lézardrieux sous la forme d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé ne semble pas envisageable. Cependant, la collectivité reste ouverte à toutes les propositions de collaboration et discussions.

Marché hebdomadaire :

M CRESPEAU informe les membres du conseil municipal que certains commerçants ambulants du marché lui ont signalé subir une baisse de leur chiffre d'affaires . Le manque de places de parking pourrait en être la cause. M CRESPEAU propose qu' une table ronde soit organisée avec les commerçants un vendredi à l'issue du marché pour en discuter.

La séance est levée à 20 h 15